



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CECI/2007/11  
26 septembre 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITÉ DE LA COOPÉRATION ET DE  
L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES

Deuxième session  
Genève, 5-7 décembre 2007  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DU PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2008  
ET ORIENTATION GÉNÉRALE DES TRAVAUX POUR 2009  
ET AU-DELÀ

Note du secrétariat

**I. Programme de travail pour 2008**

1. Le programme de travail pour 2008 est fondé sur les décisions adoptées à l'issue de la première session du Comité de la coopération et de l'intégration économiques, qui a eu lieu les 27 et 28 septembre 2006 (document ECE/CECI/2006/6). Certains objectifs n'ont été reformulés que pour tenir compte des résultats des travaux accomplis en 2007, notamment dans les cas où des activités ou produits avaient été réalisés au cours de l'année.
2. Toutes les activités de renforcement des capacités prévues dans le programme de travail seront menées en étroite coopération avec d'autres organisations et institutions actives dans ce domaine, notamment les organismes des Nations Unies, dans le but d'accroître les synergies.

## **DOMAINE THÉMATIQUE A: RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES ÉCONOMIES DES ÉTATS MEMBRES EN ENCOURAGEANT L'ÉCONOMIE DU SAVOIR ET L'INNOVATION**

**Domaine d'intervention: Créer un environnement propice au développement de l'innovation et à la compétitivité fondée sur le savoir**

Principaux produits et activités:

- a) Prise en compte des résultats des activités menées en 2007, examen comparatif des politiques nationales visant à favoriser le développement technologique et l'innovation;
- b) Réunion annuelle de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité;
- c) Synthèse des moyens d'action envisageables pour créer un environnement propice au développement de l'innovation (à examiner lors de la session annuelle du Comité);
- d) À l'issue de la session annuelle du Comité, large diffusion des conclusions par le secrétariat, les gouvernements, le secteur privé et d'autres organisations/institutions dans les États membres de la CEE intéressés, puis suivi facultatif de leur mise en œuvre; et
- e) Activités de renforcement des capacités en fonction de la demande, portant sur des aspects déterminés du développement de l'innovation et de la compétitivité fondée sur le savoir, sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles.

## **DOMAINE THÉMATIQUE B: ENCOURAGER L'ENTREPRENARIAT ET LA CRÉATION D'ENTREPRISES**

**Domaine d'intervention: Promouvoir un environnement propice à l'entrepreneuriat et au développement des PME**

Principaux produits et activités:

- a) Synthèse des bonnes pratiques permettant de promouvoir un environnement propice à l'entrepreneuriat et au développement des PME, compte tenu des résultats des activités menées en 2007 (à examiner lors de la session annuelle du Comité);
- b) Organisation d'une réunion sous-régionale sur le renforcement des capacités dans l'un des États membres intéressés, dont l'orientation sera déterminée en fonction des conclusions et des recommandations de la Conférence internationale intitulée «Réduire les obstacles à l'entrepreneuriat et encourager le développement des entreprises: moyens d'action envisageables», qui s'est tenue à Genève les 18 et 19 juin 2007; et
- c) À l'issue de la session annuelle du Comité, large diffusion des conclusions par le secrétariat, les gouvernements, le secteur privé et d'autres organisations/institutions dans les États membres de la CEE intéressés.

**DOMAINE THÉMATIQUE C: FAVORISER LA MISE EN PLACE DE CADRES RÉGLEMENTAIRES APPROPRIÉS ET LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE, NOTAMMENT DANS LE SECTEUR FINANCIER**

**Domaine d'intervention: Promouvoir un environnement propice à une intermédiation financière efficace en faveur du développement de l'innovation**

Principaux produits et activités:

- a) Examen comparatif des effets des politiques et réglementations publiques sur l'intermédiation financière à l'appui du développement induit par le savoir, compte tenu des résultats des activités menées en 2007;
- b) Réunion d'un groupe d'experts sur le financement des entreprises innovantes dans les pays en transition et sur le rôle des pouvoirs publics, compte tenu des résultats des activités menées en 2007;
- c) Recommandations pratiques sur des mesures propres à améliorer l'environnement réglementaire du financement des activités liées à l'innovation (à examiner lors de la session annuelle du Comité); et
- d) À l'issue de la session annuelle du Comité, large diffusion des conclusions par le secrétariat, les gouvernements, le secteur privé et d'autres organisations/institutions dans les États membres de la CEE intéressés.

**DOMAINE THÉMATIQUE D: PROMOUVOIR LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ POUR L'INVESTISSEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR AINSI QUE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

**Domaine d'intervention: Favoriser une protection efficace, sur le plan réglementaire, des droits de propriété intellectuelle et renforcer leur rôle dans le développement de l'innovation**

Principaux produits et activités:

- a) Compte tenu des travaux réalisés en 2007, élaboration d'un guide sur les stratégies de commercialisation des produits de la propriété intellectuelle dans les pays membres de la CEE;
- b) Échange régulier de données d'expérience en matière de protection et de commercialisation des droits de propriété intellectuelle, le cas échéant dans le cadre de séminaires interactifs organisés dans les États membres ou de réunions régionales;
- c) Séminaires organisés à la demande pour répondre à des besoins spécifiques recensés dans les pays en transition de la CEE, sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles;

- d) Activités de renforcement des capacités en fonction des demandes formulées par les États membres, sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles; et
- e) Réunion annuelle de l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle.

**Domaine d'intervention: Promouvoir les meilleures pratiques pour assurer des partenariats public-privé efficaces**

Principaux produits et activités:

- a) Élaboration de matériels de formation sur les partenariats public-privé à partir du Guide pratique conçu en 2007, aux fins des activités de renforcement des capacités;
- b) Examen comparatif du cadre juridique des partenariats public-privé, l'objectif étant de déterminer s'il est nécessaire d'adopter de nouveaux textes législatifs pour les rendre plus efficaces. L'objet de cet examen pourra être précisé par l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé, sous réserve que celle-ci soit effectivement créée<sup>1</sup>;
- c) Première réunion de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé, sous réserve que celle-ci soit effectivement créée;
- d) Compte tenu des résultats des activités menées en 2007 et de l'examen comparatif, élaboration d'un document de synthèse présentant des recommandations pratiques de nature à améliorer le cadre juridique des partenariats public-privé et à accroître ainsi leur efficacité (à examiner lors de la session annuelle du Comité). Cette tâche pourra être exécutée par l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé, sous réserve que celle-ci soit effectivement créée, à partir des résultats de l'examen comparatif;
- e) À l'issue de la session annuelle du Comité, large diffusion des conclusions par le secrétariat, les gouvernements, le secteur privé et d'autres organisations/institutions dans les États membres de la CEE intéressés; et
- f) À partir des résultats obtenus en 2007, organisation d'une réunion sur le renforcement des capacités à l'occasion d'une conférence internationale sur le partage de données d'expérience nationales dans le domaine des partenariats public-privé, qui serait principalement financée par le Compte de l'ONU pour le développement au titre du projet en cours intitulé «Programme d'alliance pour un partenariat public-privé visant à renforcer les capacités de développement des infrastructures et la fourniture des services de base».

---

<sup>1</sup> La Conférence internationale sur le thème «Partage des connaissances et renforcement des capacités pour la promotion de partenariats public-privé fructueux dans la région de la CEE», qui s'est tenue à Tel-Aviv du 5 au 8 juin 2007, a recommandé que le Comité, à sa deuxième session, étudie la possibilité de créer une équipe de spécialistes des partenariats public-privé.

## **DOMAINE THÉMATIQUE E: AUTRES ASPECTS PERTINENTS DE LA COOPÉRATION ET DE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES**

### **Domaine d'intervention: Favoriser une intégration économique internationale plus large et plus profonde dans la région de la CEE**

a) Réunion et débat d'orientation au niveau du Comité sur les mesures propres à favoriser une intégration économique internationale plus large et plus profonde dans la région de la CEE;

b) Échange de données d'expérience recueillies par les PME, l'objectif étant d'améliorer leur aptitude à accéder au marché en voie de mondialisation (notamment, chaînes de valeur ajoutée mondiales et régionales, intégration à la chaîne d'approvisionnement, et rôle et potentiel de la sous-traitance).

## **II. Programme de travail pour 2009 et au-delà**

3. Le programme de travail pour 2009 portera sur les mêmes domaines thématiques qu'en 2007-2008. Il s'agit des cinq domaines thématiques suivants:

a) **Domaine thématique A: Renforcer la compétitivité des économies des États membres en encourageant l'économie du savoir et l'innovation**

Domaine d'intervention: Créer un environnement propice au développement de l'innovation et à la compétitivité fondée sur le savoir

b) **Domaine thématique B: Encourager l'entrepreneuriat et la création d'entreprises**

Domaine d'intervention: Promouvoir un environnement propice à l'entrepreneuriat et au développement des PME

c) **Domaine thématique C: Favoriser la mise en place de cadres réglementaires appropriés et la gouvernance d'entreprise, notamment dans le secteur financier**

Domaine d'intervention: Promouvoir un environnement propice à une intermédiation financière efficace en faveur du développement de l'innovation

d) **Domaine thématique D: Promouvoir les partenariats public-privé pour l'investissement intérieur et extérieur ainsi que les droits de propriété intellectuelle**

i) **Domaine d'intervention: Favoriser une protection efficace, sur le plan réglementaire, des droits de propriété intellectuelle et renforcer leur rôle dans le développement de l'innovation**

ii) **Domaine d'intervention: Promouvoir les meilleures pratiques pour assurer des partenariats public-privé efficaces**

e) **Domaine thématique E: Autres aspects pertinents de la coopération et de l'intégration économiques internationales**

Domaine d'intervention: Favoriser une intégration économique internationale plus large et plus profonde dans la région de la CEE.

4. Conformément au plan de travail pour la réforme de la CEE (document E/ECE/1434/Rev.1), le Comité exécutif examinera le sous-programme sur la coopération et l'intégration économiques au plus tard en décembre 2008 en vue d'évaluer si le niveau de ressources est approprié et d'optimiser le programme si nécessaire. Le secrétariat et le Bureau du Comité fourniront les informations et contributions nécessaires à la réalisation de cet examen.

5. Les activités ou produits spécifiques à réaliser en 2009 et au-delà seront précisés à la troisième session du Comité, qui aura lieu en décembre 2008, sur la base des résultats des travaux accomplis en 2007-2008, des besoins et des demandes recensés des États membres, et du niveau de ressources déterminé à l'issue de l'examen du sous-programme. Le secrétariat élaborera, à l'intention du Comité, des propositions concernant le programme de travail pour 2009 et au-delà en consultant les membres du Bureau du Comité ainsi que ceux des bureaux respectifs des différentes équipes de spécialistes et en tenant compte des requêtes spécifiques des gouvernements des États membres.

6. Le mandat du Comité fait ressortir l'importance des activités de renforcement des capacités dans les domaines prescrits. À partir de 2009, le programme de travail fera une plus large place aux activités de renforcement des capacités dans les pays ou les sous-régions qui en feront la demande. Dans cette perspective, les résultats des travaux normatifs réalisés en 2007-2008 seront transposés sous forme de matériels ou de modules de formation sur le renforcement des capacités. Cette transposition commencera dès 2008 et s'étendra en 2009 à tous les domaines thématiques du programme de travail.

7. Les membres intéressés des équipes de spécialistes du Comité et des réseaux d'experts seront invités à contribuer à ces activités de renforcement des capacités. Le secrétariat continuera par ailleurs de développer une coopération en matière de renforcement des capacités avec d'autres organisations internationales compétentes. Les possibilités de collaboration dans ce domaine seront étudiées plus avant (en tirant parti de l'expérience acquise en 2007-2008).

8. Compte tenu de l'importance croissante accordée aux activités de renforcement des capacités, il faudra réduire les travaux normatifs et d'élaboration des politiques, ainsi que le nombre de rapports et de réunions à Genève les concernant. Par contre, les travaux normatifs et d'élaboration des politiques seraient néanmoins poursuivis afin que les réseaux d'experts du Comité restent opérationnels et continuent d'apporter de nouvelles idées sous la forme de directives non contraignantes ou de grandes recommandations fondées sur les données d'expérience échangées en vue d'identifier les meilleures pratiques.

9. Par conséquent, dans chaque domaine thématique, les travaux normatifs et d'élaboration des politiques devraient être axés sur un nombre limité de priorités déterminées dans le cadre des travaux réalisés par le Comité en 2007-2008. Les activités et produits spécifiques à réaliser en 2009 pourraient être axés sur les thèmes suivants:

a) Certaines questions relevant des domaines thématiques du programme de travail pour 2007-2008, qu'il pourrait être nécessaire d'approfondir davantage;

b) Politiques et approches de nature à favoriser la compétitivité et le développement de l'innovation au niveau régional (infranational);

c) Questions qu'il conviendrait peut-être mieux de traiter dans un contexte «transfrontière» et par le biais d'une coopération sous-régionale; et

d) Questions spécifiques qui se rattachent à deux, voire plus, des cinq domaines thématiques du programme de travail du Comité.

10. Le programme de travail du Comité pour 2008-2009 et au-delà sera, comme les précédents, réalisé en étroite coopération avec les organisations partenaires actives dans la région de la CEE, en particulier le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission européenne, la Communauté économique eurasienne, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque mondiale, l'Office européen des brevets, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), le Centre CNUCED/OMC du commerce international (CCI), l'Organisation mondiale des douanes, entre autres. S'appuyant sur les résultats fructueux obtenus en 2007, le secrétariat poursuivra ses efforts en vue d'inciter activement le secteur privé à participer à la réalisation du programme et de promouvoir un vaste échange multipartite concernant les questions abordées dans le programme de travail.

-----